

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUN 2019**

Délibération
n° 2019.06.190

**Soutien financier à la
création d'une
Société Coopérative
d'Intérêt Collectif :
"l'autre librairie"**

LE VINGT SEPT JUN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2019**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Marie ACQUIER à Gilbert CAMPO, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Danielle CHAUVET, Joël GUITTON à Vincent YOU, Elisabeth LASBUGUES à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Alain THOMAS à Françoise DELAGE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Denis DUROCHER

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019

**DELIBERATION
N° 2019.06.190**

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Rapporteur : Madame PIERRE

SOUTIEN FINANCIER A LA CREATION D'UNE SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF : "L'AUTRE LIBRAIRIE"

Suite à la fermeture de la librairie MCL à Angoulême, un collectif de citoyens s'est mobilisé spontanément afin de reprendre l'entreprise. En septembre 2018, le collectif s'est constitué sous forme associative : ACALI (Association pour la Création et l'Accompagnement d'une Librairie Indépendante). Elle regroupe 15 administrateurs, 80 adhérents et plus de 700 sympathisants.

Fort de ce soutien, l'association s'est attachée à poursuivre la dynamique engagée et s'est orientée vers la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Ce projet soutenu techniquement par l'union régionale des SCOP va aboutir à la création de la SCIC « l'autre Libraire ». Cette dernière portera l'activité commerciale de la librairie. La SCIC sera située 18 rue de Beaulieu à Angoulême.

La SCIC est un projet économique collectif qui va regrouper clients, bénévoles, salariés. Une SCIC est une société à la gouvernance démocratique où chaque sociétaire dispose d'une voix quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

A ce jour, 140 citoyens ont souscrit des parts sociales à hauteur de 30 200 €. Le projet est également soutenu par les clubs cigale du territoire et la région Nouvelle-Aquitaine à hauteur des apports des sociétaires.

Dans le cadre du plan de soutien au développement de l'Economie Sociale et Solidaire, il est proposé d'attribuer une aide au démarrage de l'activité de la SCIC sous la forme d'une subvention d'un montant de 10 000 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à un organisme, tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie, emploi du 19 juin 2019,

Je vous propose

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 10 000 € à la SCIC « l'autre librairie ».

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A LA MAJORITE (2 CONTRE - 1 ABSTENTION),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 juillet 2019	<u>Affiché le :</u> 09 juillet 2019